

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi 9 février 2024, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Christophe RUET, Béatrice FIAT

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe PROUVOST donne pouvoir à Noël GARDEN

Christophe RUET donne pouvoir à Gilles GUINARD

Béatrice FIAT donne pouvoir à Nicole FAURE

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-02 : ELECTRIFICATION DES CLOCHES – EGLISE ORNON VILLAGE

Madame le Maire expose le devis de l'entreprise Heur'Tech pour l'électrification des trois cloches en tintement ainsi que la fourniture et la pose d'un tableau de commande.

Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions financières, Madame le Maire propose au conseil, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Electrification des trois cloches en tintement et fourniture + pose d'un tableau de commande	5 360.50 €	Communauté de communes de l'Oisans	2 680.25 €	50%
		Autofinancement	2 680.25 €	50 %
Total dépenses	5 360.50 €	Total recettes	5 360.50 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'adopter le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

